

portant nomination des Membres et du
Président du Comité de Gestion du
Centre d'Action Régionale pour le
Développement Rural de l'Atlantique
(CARDER-ATLANTIQUE).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°0-52 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N°88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des Elections Présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°91-301 du 31 Décembre 1991 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural ;
- VU le Décret N°91-310 du 31 Décembre 1991 portant approbation des Statuts des Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural ;
- UR proposition du Ministre du Développement Rural ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 Avril 1993 ;

DECRETE :

Article 1er. - Sont nommés Membres du Comité de Gestion du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural de l'Atlantique, les personnes ci-après désignées. :

- 1° - NOUMAKPO François, Représentant le Ministre du Développement Rural ;
- 2° - ALOUSSOU Denise née DAVAKAN, Représentant le Ministre des Finances.

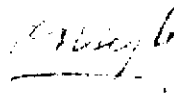
- 3° - ASSE Séverin, Représentant le Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme ;
- 4° - AGBEDE Ernest, Représentant le Ministre du Plan et de la Restructuration Economique ;
- 5° - DJEKETE Sokènou François, Représentant le Ministre des Travaux Publics et des Transports ;
- 6° - ZANNOU Claudine, Représentant le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale ;
- 7° - HOUNTON DJI Basile, Représentant le Personnel.
- 8° - TOKPANOU Noé, 1er Représentant des Producteurs
- 9° - COMLAN Julien 2ème Représentant des Producteurs.

Article 2.- Monsieur NOUMAKPO François est nommé président du Comité de Gestion du Centre d'Action Regionale pour le Développement Rural de l'Atlantique (CARDER-ATLANTIQUE).

Article 3.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 04 Août 1993

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
à la Présidence de la République,

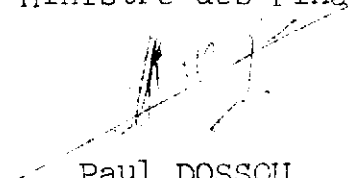


Désiré VIEYRA

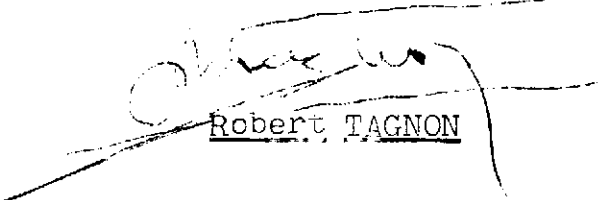
Le Ministre du Développement
Rural,

Mama ADAMOU-INDIAYE

Le Ministre des Finances,


Paul DOSSOU

Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,


Robert TAGNON

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CC 4 CS 2 MESGPR 4 MDR 4 MF 4 MPRE AUTRES
MINISTERES 16 SGG 4 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN 6 DLC 3 GCONB-DCCT-
CSM 3 UNB-FASJEP-ENA 3 JORB 1 INTERESSES 8.